

Compte-rendu de la réunion du conseil municipal

Jeudi 12 juillet 2018

Les membres du conseil municipal, dûment convoqués, se sont réunis le 12 juillet 2018 à 20h30 au lieu habituel des séances, salle du conseil, sous la présidence de Monsieur FOURGEAUD, Maire.

Date de la convocation : 6 juillet 2018

Présents : Mesdames et Messieurs SUCHET. Michel MARTIN. TISNE-DESSUS. CORMAU. GONGALVES GRAS. VINCENT. Alain MARTIN. MATHURIN. DESTRAIT. BOSSE. MAZOIN. DE ROSSI. SZERADSKI. CLERC. POINT. DENIS. SIMON. TERRADE. HIVERT.

Absents : Madame MEIZE. Monsieur ROLLAND

Le compte-rendu de réunion du conseil municipal du 14 juin 2018 est approuvé à l'unanimité.

Madame SUCHET est désignée secrétaire de séance.

1. Modification du temps de travail pour certains agents suite à la suppression des TAP

La commission chargée du personnel s'est réunie le 25 juin dernier pour examiner les propositions de Monsieur GRAS, Maire adjoint, en vue de redistribuer le temps de travail des agents et inventorier les besoins afin d'éviter une baisse de salaire pour les agents concernés par la suppression des TAP.

Monsieur GRAS propose d'affecter du personnel aux garderies périscolaires, au ménage des écoles et de certains bâtiments communaux (CALC, services techniques, camping), à la bibliothèque qui serait ouverte le lundi, à la création d'un service « lecture » à la Maison de Retraite et au Musée de la Résistance qui serait ouvert plus souvent.

La réglementation permet de diminuer de 10% le temps de travail d'un agent sans avoir besoin de son accord et de l'avis du Centre de Gestion.

Le seuil de 28 heures hebdomadaires est à préserver car il correspond à l'affiliation aux différentes caisses de retraite.

Cependant, pour deux agents, aucune solution n'a été trouvée et deux autres ont accepté une baisse de leur durée hebdomadaire de travail.

Conformément aux dispositions fixées par les articles 34 et 97 de la Loi du 26 janvier 1984, il convient de porter la durée du temps de travail de 2 adjoints techniques de 25,43h/semaine à 23,85h pour l'un et de 26,26h/semaine à 25,47h/semaine pour le second ; pour un adjoint d'animation de 30,37h à 28,00h et pour un second adjoint d'animation de 23,13h à 20,82h.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- accepte les diminutions des durées hebdomadaires de travail ci-dessus à compter du 1^{er} septembre 2018
- accepte de modifier le tableau des effectifs en conséquence.

2. Approbation de l'Avant Projet Sommaire du lotissement du Hameau des Treilles

Madame SUCHET expose :

Suite à la délibération motivée du conseil municipal du 5 mars dernier, la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) a donné son accord le 7 juin 2018 pour la création du lotissement communal du « Hameau des Treilles ». Le Certificat d'Urbanisme a été délivré.

Les commissions « urbanisme » et « travaux » se sont réunies et ont choisi un scénario d'aménagement qui a abouti à l'Avant Projet Sommaire présenté.

Cet APS prévoit la création de 55 lots réalisés en une seule tranche d'un montant total estimé de 1 419 692 € TTC : 25 lots de 285 à 416 m², 13 lots de 422 à 633 m² et 17 lots de 715 à 900 m².

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve l'APS présenté pour la création du lotissement du Hameau des Treilles et autorise Monsieur le Maire à lancer les consultations nécessaires aux travaux et missions complémentaires (SPS, géomètre...)

3. Création d'un « parc aventure » sur les parcelles situées au Taillis de la Fuie

Madame SUCHET rappelle que :

« Suite à l'annulation du PLU de la commune par le Tribunal Administratif, le Règlement National d'Urbanisme (RNU) s'applique sur le territoire communal et notamment la règle de constructibilité limitée. Le but est de limiter de manière drastique les autorisations de construire en dehors des parties actuellement urbanisées de la commune (PAU) afin d'éviter un habitat dispersé ».

En ce qui concerne le projet situé sur les parcelles cadastrées section D n° 260, 265 en partie, 266, 268, 273, 274, 275, 814, 941, 944 et 946 pour une superficie de 35 962 m², il faut rappeler :

- Que ce secteur avait fait l'objet dans le PLU, avant son annulation par le Tribunal Administratif de Poitiers, d'un classement en zone « NP » et « A ».
- Qu'un nouveau PLU a été prescrit et que le projet sera intégré au futur PLU en zone « NL »

Le projet présenté par la SCI « REANDGO » représentée par Messieurs RENON et GODINEAU ne porte pas atteinte aux espaces naturels (bois, prairie, étang) qui seront non seulement préservés mais valorisés.

Cet aménagement sera un outil éducatif et de loisir qui renforce l'attractivité touristique et commerciale de la commune.

- Aspect éducatif : Espace accessible aux nombreux scolaires de Chasseneuil et de la région (Centre de Formation des Apprentis, lycée, collège, écoles primaires et maternelle et centre de loisirs). Les activités mises en place auront un rôle éducatif par la sensibilisation à l'écologie, au tri sélectif, à l'eau, à l'assainissement (parcours sensitifs, course d'orientation à thème).
 - Aspect touristique : L'activité vient en complément des structures existantes destinées au tourisme (camping municipal, piscine communautaire, musée et Mémorial de la Résistance).
 - Aspect économique : Le projet qui crée 3 emplois saisonniers dynamise les activités de service de la commune.
 - Aspect social et environnemental : le projet va redonner de la vie à un terrain à l'abandon depuis de nombreuses années. Le bâtiment actuel vétuste et dangereux sera enlevé. Les constructions seront en bois et intégrées à l'environnement.
- Vu l'exposé précédent,
 - Vu l'article L 111-4, 4^{ème} alinéa du code de l'urbanisme,
 - Considérant que le futur projet est dans l'intérêt de la commune, et qu'il ne porte pas atteinte à la sauvegarde des espaces naturels et des paysages, à la salubrité et la sécurité publiques, et que cela n'entraîne pas un surcroit important de dépenses publiques,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Sollicite une dérogation auprès de Monsieur le Préfet de la Charente après avis de la Commission Départementale des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers conformément à l'article L 142-5 du code de l'urbanisme.
- Décide de classer les parcelles ci-dessus en zone NL du futur PLU.

4. Débat sur le Projet d'Aménagement et Développement Durable de la commune (PADD)

La parole est donnée à Madame SUCHET qui rappelle :

« Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) définit les orientations générales d'aménagement et d'urbanisme retenues pour l'ensemble du territoire, dans le respect des articles L. 101-1, L. 101-2 et L. 151-5 du Code de l'Urbanisme :

« le projet d'aménagement et de développement durables définit :

1° Les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques ;

2° Les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale ou de la commune. Il fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain. »

Il convient de

- Maintenir la dynamique démographique (hypothèse de croissance démographique de 0,65 % par an, soit environ 20 habitants supplémentaires par an en moyenne).
- Structurer et renforcer le centre-bourg en précisant qu'il est difficile de réduire la vacance de logements dans le parc ancien notamment en centre-ville car beaucoup de logements se trouvent au-dessus de commerces et n'ont pas d'accès indépendant du local commercial.
- Veiller à couvrir et à satisfaire les besoins quotidiens et occasionnels des populations en matière d'équipements de proximité (privilégier l'offre commerciale du centre-ville)
- Maintenir les services publics de proximité au sein du territoire, nécessaires pour garantir l'autonomie des habitants.
- Préserver les principaux réservoirs biologiques du territoire : les espaces en ZNIEFF, les systèmes bocagers, les zones humides, les cours d'eau.

Le conseil municipal débat des orientations du PADD.

5. Vente de parcelles au chemin des Treilles

Monsieur Christophe CLOZIER nous a fait savoir par courrier du 19 juin 2018 qu'il souhaitait acquérir une parcelle de 2016 m² au chemin des treilles à proximité du futur lotissement.
Il propose un prix de 40 000 €.

Un devis a été demandé à SAUR pour le raccordement AEP et EU de cette parcelle. Le coût s'élève à 6 005 € TTC.

Le devis de raccordement au réseau électrique n'est pas encore parvenu en mairie.

Le Maire propose de voter sur 2 possibilités :

- 20 €/m² + les frais de raccordement
- 25 €/m² + les frais de raccordement.

Le conseil municipal (11 voix pour la 1^{ère} proposition, 9 voix pour la 2^{ème} et 1 abstention) :

- Donne son accord pour céder au prix de 20 € le m² plus les frais de création et de raccordement aux réseaux électricité, EU et AEP les terrains situés chemin des Treilles (section ZD n° 24b, 81d, 94f et 94o) d'une superficie totale de 2 025 m² à Monsieur CLOZIER.

6. Location d'un bureau au 2^{ème} étage de la mairie à l'association ETEC (handball)

Monsieur MAYOUX, nouveau président de l'ETeC a visité les anciens bureaux du Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique du Bassin de la Bonnieure (SIAHB) au 2^{ème} étage de la mairie en présence de Monsieur GRAS afin d'y installer les bureaux de son association.

Le prix du loyer serait de 40 € par mois (équivalent à celui de l'ancien SIAHB).

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- Donne son accord pour un loyer de 40 €/mois à compter du 1^{er} août 2018.

7. Déplacement de l'aire de jeux du Champ de Mars

Lors de la dernière réunion du conseil municipal, il avait été décidé d'étudier la possibilité de transférer l'aire de jeux pour enfants du Champ de Mars en raison des dégradations répétées des installations.

Monsieur le Maire propose de la transférer sur le terrain situé à proximité de la salle municipale (ancien terrain de Monsieur GRAS).

Après discussion sur les avantages et inconvénients des sites, le conseil municipal décide de revoir la question ultérieurement.

8. Demande de subvention de l'association « Graine de Cagouille »

Par courrier du 12 juin 2018, l'association « Graine de Cagouille » située à Chasseneuil, sollicite une subvention dans le cadre de l'aide à la création des associations.

Cette association est porteuse d'un projet de Maison d'Assistantes Maternelles (MAM) et prévoit d'aider les familles par des actions très concrètes sur la parentalité.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide de verser une subvention de 150 € à l'association « Graine de Cagouille ».

9. Demande de Monsieur Maxime GAUD

Monsieur GAUD, par courrier du 15 juin 2018, sollicite le remboursement par la commune de frais de voyage en Italie (789,50 €) au motif que le secrétariat de la mairie l'aurait mal renseigné sur la validité de sa carte d'identité. Malgré l'absence de preuves, l'assurance de la commune fait un geste commercial de 500 €.

10. Demande de Monsieur Gilles PASCAUD

Monsieur Gilles Pascaud demande que soit rajoutée la mention « Résistant-Déporté » sur la plaque de rue « Guy PASCAUD ».

Monsieur le Maire propose d'apposer également une mention sur la plaque « Allée Chef Luc ».

Le conseil municipal donne son accord.

11. Demande de participation drapeau « Bir Hakeim »

Le drapeau de l'Amicale du souvenir du Maquis de Bir Hakeim est en très mauvais état et cette association, par courrier du 4 juillet 2018, sollicite une subvention de la commune pour son renouvellement (coût : 1 232 €).

L'association va bénéficier d'une subvention de l'ONAC.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide de verser une subvention de 200 € à l'Amicale du souvenir du Maquis de Bir Hakeim.

Questions diverses et informations

- Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la visite de Monsieur le Sous-Préfet le 13 juillet à Chasseneuil. Une visite des lieux emblématiques de notre territoire et un tour d'horizon des projets en cours sont prévus.
- Monsieur le Maire fait part de l'excellent séjour des élus et des accompagnants à SARREGUEMINES du 29 avril au 1^{er} juillet à l'occasion de la fête de la Saint-Paul (Annexe 1 du présent compte-rendu). Il donne lecture du message de Monsieur Jacky MARX, conseiller municipal de Sarreguemines.
- Les membres du conseil municipal des jeunes, accompagnés du bureau de l'Amicale des anciens combattants ont effectué un voyage culturel et mémoriel à PARIS du 8 au 11 juillet. Ils ont notamment participé au ravivage de la flamme de la tombe du Soldat Inconnu sous l'Arc de Triomphe.
- Monsieur GRAS informe que suite au succès de la retransmission de la demi-finale au stade de foot au profit de 2 familles sinistrées de ST SORNIN, la finale sera retransmise dimanche, toujours au profit des 2 familles et du CCAS de ST SORNIN. Il remercie les Ets DESVAUX pour le prêt d'un grand écran et la « Boucherie du Centre » avec une « mention spéciale » pour l'implication de notre responsable des services techniques, Nicolas DELAGE.
- Monsieur le Maire rappelle que le repas républicain aura lieu samedi 14 juillet.

- Monsieur BOSSE évoque la fermeture de la ligne SNCF ANGOULÊME/LIMOGES. Un débat s'instaure puisqu'il semble certain que la ligne est provisoirement fermée. Les élus émettent le souhait que le service de bus mis en place soit à la hauteur des besoins de transport de la population et notamment des nombreux scolaires des LEP, CFA et collège.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00.